

COMPTE RENDU

Mardi 7 avril 2015 à 18 heures
salle du conseil municipal

Prénom Nom, Qualité	Présent/excuse/absent	Pouvoir à	Prénom Nom, Qualité	Présent/excuse/absent	Pouvoir à
Didier GERIN, Maire			Franck DENOLLY, Conseiller	Excusé	M. CROS
Michel CROS, 1 ^{er} Adjoint			Alain GUILLOTON, Conseiller		
Daphné GAULT, 2 ^{ème} Adjointe			C. JAVERLIAC, Conseiller		
Pierre VALVERDE, 3 ^{ème} Adjoint			Pascale JURY, Conseillère		
Stéphanie JODAR, 4 ^{ème} Adjointe			Noélie LASCOLS, Conseillère		
Sandrine BONNAY, Conseillère			Nelly MICHALON, Conseillère		
Yoann CHARDON, Conseiller			Bernard SEEMANN, Conseiller		
M-C CLAMARON, Conseillère					

DELIBERATIONS

1. Approbation des Comptes Administratifs 2014 et des Comptes de Gestion 2014 concernant le Budget Communal et le Budget Locaux Commerciaux.

Approbation du Compte Administratif 2014 concernant le Budget Communal
Adopté à l'unanimité des 14 votes (le maire ne participant pas à ce vote)

Approbation du Compte de Gestion 2014 concernant le Budget Communal
Adopté à l'unanimité

Section fonctionnement (en euros)

Résultat cumulé au 31/12/2013 :		193 945,10
Recettes 2014 :	787 169,94	
Dépenses 2014 :	718 155,18	
Résultat 2014 :	69 014,76	
Résultat cumulé au 31/12/2014		262 959,86

Section investissement (en euros)

Résultat cumulé au 31/12/2013 :		268 263,54
Recettes 2014 :	75 098,84	
Dépenses 2014 :	87 958,10	
Résultat 2014 :	-12 859,26	
Résultat cumulé au 31/12/2014		255 404,28

Approbation du Compte Administratif 2014 concernant le Budget Locaux Commerciaux

Adopté à l'unanimité des 14 votes (le maire ne participant pas à ce vote)

Mairie de Saint Prim

153, rue du Village

38370 SAINT-PRIM

Tel. 04 74 56 42 70

Fax 04 74 56 55 03

mairiedesaintprim@wanadoo.fr

<http://saint-prim.fr/>

Saint Prim, le 17/04/2015

Approbation du Compte de Gestion 2014 concernant le Budget Locaux Commerciaux **Adopté à l'unanimité**

Section fonctionnement (en euros)			
Résultat cumulé au 31/12/2013 :			- 27 199.01
Recettes 2014 :	7 200.00		
Dépenses 2014 :	16 048.53		
Résultat 2014 :		-8 848.53	
Résultat cumulé au 31/12/2014			36 047.54

Section investissement (en euros)			
Résultat cumulé au 31/12/2013 :			209 101.75
Recettes 2014 :	6 945.00		
Dépenses 2014 :	11 022.89		
Résultat 2014 :		- 4 077.89	
Résultat cumulé au 31/12/2014			213 179.64

2. Affectation des résultats 2014 concernant le Budget Communal et le Budget Locaux Commerciaux.

Affectation des résultats 2014 concernant le Budget Communal

Le résultat cumulé 2014 de fonctionnement de 262 959.86€ est reporté en totalité au BP 2015 en section fonctionnement.

Affectation des résultats 2014 concernant le Budget Locaux Commerciaux

Le déficit de fonctionnement 2014 de -36 047.54€ est reporté au BP 2015 en dépenses de fonctionnement.

3. Débat et vote des subventions au bénéfice des Associations.

Didier GERIN explique qu'un nombre de demandes de subventions plus important est arrivé en mairie cette année. Ces demandes ont été étudiées ; en voici la liste retenue :

Coopérative scolaire :	700,00 €
Sou des Ecoles :	2000,00 €
Saint-Prim Cœur de Village :	2500,00 €
Association Familiale :	500,00 €
ACCA :	80,00 €
AFIPAEIM :	80,00 €
Souvenir Français :	50,00 €
Muse Champêtre :	200,00 €
UCOL :	107,00 €
CCAS :	4.806,76 € total de 11.023,76 euros.

Après échanges et débat **adopté avec 14 voix Pour et une voix Contre.**

Débat et vote des participations à des organismes.

Syndicat Intercommunal Chonas-St Prim	60.720 € soit 48€/habitant.
Syndicat Intercommunal Chonas-St Prim	3.500 € (tennis).
ADPAH personnes âgées et handicapées	1 624 €
AMI maires de l'Isère	407 €
SIABHV syndicat Vareze Saluant	4.000 €
CAF allocations Familiales	6.500 €
SIRCAT ateliers protégés	350 €
Association du Mas des Champs	90 €
Centre de soins infirmiers –Les Roches de C.	150 €
RAM relais d'assistantes maternelles	0
Total arrondi à 80.000 €	

Après échanges et débat **adopté à l'unanimité**

4. Présentation des orientations budgétaires 2015 incluant une nouvelle organisation des équipes communales et projets d'aménagement et d'investissement pour l'année 2015 et les années à venir.

Le travail des diverses commissions a donné lieu à des échanges, à des discussions internes, à des prises de positions qui sont rapportées au Conseil, et dont la synthèse comporte 60 tableaux (budgets et comptabilité compris).

La maîtrise des coûts de gestion est nécessaire : ainsi, avec chaque adjoint pour le domaine qui le concerne, une étude précise des lignes budgétaires a été faite. L'idée étant de fournir aux habitants, à l'école, aux associations, des services de qualité, tout en préservant au mieux une capacité d'investissement pour l'avenir.

Les investissements ont tous été discutés point par point, le Conseil ayant finalement retenu un **investissement total de 120.000 € pour 2015**, contre 40.795 € en 2014. Voici la répartition pour 2015 (en euros):

Ecole : 16.900 - dont 15 ordinateurs.
 Panneaux communaux: 4.000 - fléchage des commerces et des entreprises
 Mairie : 7.500 - mobilier et études P.L.U.
 Voirie : 32.815 - Enfouissement de réseaux aux Grandes Bruyères, goudronnage et trottoir du Chemin des Cerisiers.
 Service technique : 27.265 - tracteur et épareuse, (1).
 Salle des associations : 12.500 – salle de La Source.
 Embellissement du village : 17.120
 - Ancienne cour du primaire, et plantations.
 Sécurité et accessibilité handicapés : 2.000
 - barrière de protection et main courante

(1) Il est à noter qu'un engagement global complémentaire de 45.495 € impactera les budgets 2016-2017-2018.

5. Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à 28 heures et création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à 31 heures.

L'assemblée est appelée à se prononcer sur la suppression du poste d'Adjoint Administratif 2ème classe à 28 heures hebdomadaires et sur la création d'un poste d'Adjoint Administratif 2ème classe à 31 heures hebdomadaires au 1 mai 2015.

En effet Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que ce poste est appelé à évoluer d'une part pour préparer un départ en retraite et d'autre part pour élargir les tâches allouées à la gestion des ressources humaines (formations, personnel communal...)

Adopté à l'unanimité des membres présents

6. Débat et vote des taux d'imposition.

Dans le cadre du vote du budget pour l'année 2015, Monsieur le Maire en accord avec les adjoints et après débats avec l'ensemble des membres du conseil municipal propose une évolution des taux d'imposition.

En effet, d'une part pour faire face aux baisses des dotations de l'état, qui diminue notre capacité financière à investir, et d'autre part pour poursuivre notre politique de la qualité des services en mairie, à l'école, sur les espaces communaux, l'amélioration modérée de ces taux est un acte de gestion responsable.

Proposition d'augmenter le taux de la taxe d'habitation de 10,90 % à 11,12 %,

Le taux de la taxe foncière (bâti) de 17,13 % à 17,47 %,

Le taux de la taxe foncière (non bâti) de 48,04 % à 49,00 %.

Adopté à la majorité avec une abstention.

7. Débat et vote du Budget Communal 2015 et du Budget Locaux Commerciaux 2015.

BP 2015 – Budget communal

Section fonctionnement (en euros)

Résultat cumulé au 31/12/2014 :		262.959,76
Recettes 2015 :	796.917,76	tableau (F.R)
Dépenses 2015 :	865.053,00	tableau (F.D)
Résultat cumulé au 31/12/2015		194.824,52

Section investissement (en euros)

Résultat cumulé au 31/12/2014 :		255.404,28
Virement du résultat de fonct. 2015	194.824,52	
Recettes 2015 :	64.984,00	tableau (I.R)
Dépenses 2015 :	169.690,00	tableau (I.D)

Mairie de Saint Prim

153, rue du Village

38370 SAINT-PRIM

Tel. 04 74 56 42 70

Fax 04 74 56 55 03

mairiedesaintprim@wanadoo.fr

<http://saint-prim.fr>

Saint Prim, le 17/04/2015

Ecriture d'équilibre	345.522,80
(dont 89.909 de réserve d'investissement)	
Résultat cumulé au 31/12/2015	515.212,80

Détail budget 2015- Commune : tableaux des dépenses et recettes par « chapitre »

Tableau « F.D »		Tableau « F.R »	
Charges à caractère général	281.350,00	Produits des services	60.182,16
Charges de personnel	297.613,00	Impôts et taxes	597.119,00
Dépenses imprévues	2.000,00	Dotations et participations	128.702,60
Dotations aux amortissements	13.927,00	Autres prod gestion courante	10.914,00
Autres charg. gestion courante	214.674,00	Autres produits financiers	0
Charges financières	55.489,00	Produits exceptionnels	0
<i>Soit</i>	<i>865.053,00</i>	<i>Soit</i>	<i>796.917,76</i>

Tableau « I.D »		Tableau « I.R »	
Emprunts et dettes assimilées	49.690,00	Opér. d'ordre(amortiss.immo.)	13.927,00
Immobilisations incorporelles	4.500,00	Dotations fonds div. et réserves	31.057,00
Immobilisations corporelles	115.500,00	Subventions d'investissement	20.000,00
<i>Soit</i>	<i>169.690,00</i>	<i>Soit</i>	<i>64.984,00</i>

Budget primitif 2015 Communal est adopté à l'unanimité.

BP 2015 – Budget Locaux commerciaux

<u>Section fonctionnement (en euros)</u>	
Résultat cumulé déficitaire au 31/12/2014 :	- 36.047,54
Recettes 2015 :	68.442,36 tableau (F.R Loc.)
Dépenses 2015 :	19.014,00 tableau (F.D Loc.)
Résultat cumulé au 31/12/2015	13.380,82

<u>Section investissement (en euros)</u>	
Solde d'exéc. d'invest. reporté au 31/12/2014 :	213.179,64
Virement du résultat de fonct. 2015	13.380,82
Recettes 2015 :	207.204,00 tableau (I.R Loc.)
Dépenses 2015 :	7.405,18 tableau (I.D Loc.)
Résultat cumulé au 31/12/2015	220.584,82

Détail budget 2015- Locaux Commerciaux : tableaux des dépenses et recettes par « chapitre »

Mairie de Saint Prim

153, rue du Village
38370 SAINT-PRIM

Tel. 04 74 56 42 70

Fax 04 74 56 55 03

mairiedesaintprim@wanadoo.fr

<http://saint-prim.fr>

Saint Prim, le 17/04/2015

Tableau « F.D Loc. »		Tableau « F.R Loc. »	
Charges à caractère général	5.402,00	Revenus des immeubles	7.200,00
Dotations aux amortissements	7.204,00	Prise en charge du déficit du budget annexe / commune	61.242,36
Charges financières	0		
Soit	19.014,00	Soit	68.442,36

Tableau « I.D Loc. »		Tableau « I.R Loc. »	
Emprunts et dettes assimilées	7.405,18	Opér. d'ordre amortiss.immo.	7.204,00
		Produits de cession	200.000,00
Soit	7.405,18	Soit	207.204,00

Le Budget primitif 2015 Locaux Commerciaux est adopté à l'unanimité.

8. Vote de prise en charge des non-valeurs.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier de la Trésorerie du Roussillonnais nous indiquant la liste des produits irrécouvrables sur le budget communal.

Il demande au conseil de se prononcer sur une mise en non-valeur des sommes relatives aux années 2011, 2012 et 2013 pour un montant de 1023,91 €uros (montant transmis par la Trésorerie du Roussillonnais).

Adopté à l'unanimité.

9. Commande du tracteur communal suite à Commission d'Appel d'Offres du 20 mars 2015.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que nous avons suivi un procédure MAPA (Marché passé selon une Procédure Adaptée en application de l'article 28 I du Code des Marchés Publics).

Il donne le compte rendu de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 20 mars 2015 pour procéder au dépouillement et à l'enregistrement des quatre offres reçues et qui concernent l'achat d'un Tracteur PN 95 CV.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- Qualité du matériel 35 %
- Prix du matériel 35 %
- Modalités et conditions de maintenance du matériel 20 %
- Délais de livraison, SAV/Garantie 10 %

Au regard du procès-verbal d'attribution dressé par la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 20 mars 2015 et considérant que l'offre de l'entreprise BONFILS représentée par son agent Franck RIGOLLIER, concessionnaire aux Côtes d'Are, est apparue comme

Mairie de Saint Prim

153, rue du Village

38370 SAINT-PRIM

Tel. 04 74 56 42 70

Fax 04 74 56 55 03

mairiedesaintprim@wanadoo.fr

<http://saint-prim.fr/>

Saint Prim, le 17/04/2015

répondant le mieux aux critères fixés par l'avis d'appel public à concurrence, il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise BONFILS pour un montant de 55 650 € HT.

Cette dépense est inscrite au chapitre 21571 payable en 4 échéances identiques (de 2015 à 2018) et financé par un prêt spécial collectivité à taux 0 %.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

10. Révision du prix du ticket au restaurant scolaire à compter du 1 septembre

Passage du ticket enfant de 3,30 € à 3,56 € (prix facturés par SOGERES)

Prix du ticket adulte à 3,96 €

Application des nouveaux tarifs : A la rentrée scolaire 2015 - 2016.

Avec cette légère augmentation de prix, le Conseil Municipal s'engage à rencontrer SOGERES pour obtenir une meilleure qualité des repas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Didier GERIN – Maire

